



Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

ARRETE N° 002951

MH/LaK

Colmar, le 27 SEP. 2018

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

VU la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire – catégorie B 3 – en date du 18 septembre 2018 ;

ARRETE :

Article 1 : Sont inscrits au titre de l'année 2018 sur la liste d'aptitude, les agents dont les noms suivent :

⇒ AU GRADE DE REDACTEUR :

- Marie-Chantal MOUGENOT
- Nicolas PERRIN

Renouvellement de l'inscription au titre de l'année 2017 :

- Fabienne CIOTTA

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La Présidente



Brigitte KLINKERT



Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

ARRETE N° 002952

MH/LaK

Colmar, le 27 SEP. 2018

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

VU la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire – catégorie B 3 – en date du 18 septembre 2018 ;

ARRETE :

Article 1 : Est inscrit au titre de l'année 2018 sur la liste d'aptitude, l'agent dont le nom suit :

⇒ AU GRADE DE TECHNICIEN :

- Michel PERRIN

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La Présidente

Brigitte KLINKERT



Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

ARRETE N° 002957

MH/LaK

Colmar, le 27 SEP. 2018

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

VU la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire – catégorie C 2 – en date du 18 septembre 2018 ;

ARRETE :

Article 1 : Sont inscrits au titre de l'année 2018 sur la liste d'aptitude, les agents dont les noms suivent :

⇒ AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE :

- Patrick BUCHMANN
- Joël COLLET
- Mohamed KHALLOUKI

Renouvellement de l'inscription au titre de l'année 2017 :

- Sylvestre EBNER

Renouvellement de l'inscription au titre de l'année 2016 :

- Régis GUEDON

Renouvellement de l'inscription au titre de l'année 2015 :

- Pascal MAXIMILIEN

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brigitte Klinkert', with a long horizontal flourish extending to the right.

Brigitte KLINKERT



Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

ARRETE N° 002967

MH/LaK

Colmar, le 27 SEP. 2018

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

VU la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire – catégorie A 5 – en date du 18 septembre 2018 ;

ARRETE :

Article 1 : Sont inscrits au titre de l'année 2018 sur la liste d'aptitude, les agents dont les noms suivent :

⇒ AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL :

- Stéphanie BUND
- Bénédicte CLAUDEPIERRE
- Sandrine STOEFFLER

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La Présidente

Brigitte KLINKERT



# Conseil départemental Haut-Rhin

Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

**ARRETE N° 002968**

MH/LaK

Colmar, le **27 SEP. 2018**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

VU la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire – catégorie A 5 – en date du 18 septembre 2018 ;

ARRETE :

Article 1 : Est inscrit au titre de l'année 2018 sur la liste d'aptitude, l'agent dont le nom suit :

⇒ *AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL :*

- Sandrine WIRTZ

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La Présidente

Brigitte KLINKERT